

# Guide pour les premiers entretiens avec le candidat

## 1) Information globale

*Une information globale peut en premier lieu être délivrée par le tuteur au candidat.*

### Qu'est-ce que le BAFA ?

Le BAFA est destiné « à permettre d'encadrer à titre non professionnel, de façon occasionnelle, des mineurs en accueils collectifs dans le cadre d'un engagement social et citoyen et d'une mission éducative. » (Art. D 432-16 du Code de l'Action sociale et des familles).

Les accueils de mineurs sont les accueils de loisirs, les séjours de vacances et de scoutismes déclarés auprès de Jeunesse et Sports.

Si le BAFA n'est pas un diplôme professionnel, il en a l'exigence, puisque son objet est de permettre à la personne qui en dispose d'encadrer des mineurs en accueil collectif.

Le BAFA a pour objectif :

1° De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :

- assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

2° D'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant :

- de transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- de situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- de construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- d'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés. (Arrêté du 15 juillet 2015)

### Quel est son cursus ?

Le BAFA se déroule en trois étapes :

1) **Une session de formation générale** de 8 jours.

Ce stage permet d'acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour exercer les fonctions. *Dans le cadre du dispositif de BAFA citoyen mis en place par la Ville de Paris, le volet citoyenneté est plus développé qu'en BAFA traditionnelle.*

2) **Un stage pratique** de 14 jours minimums en deux séjours maximum.



Le candidat sera animateur dans un accueil collectif de mineurs. Il a 18 mois après sa formation générale pour effectuer son stage pratique.

3) **Une session d'approfondissement** de 6 jours ou **une session de qualification** de 8 jours.

Il s'agit d'une nouvelle session théorique organisée par un organisme de formation et permettant de faire le bilan des deux étapes précédentes, et d'approfondir une thématique. La session de qualification permet en plus d'encadrer une activité spécifique (surveillance des baignades, voile, canoë-kayak).

Le candidat a 30 mois pour réaliser ses trois étapes. Il peut demander une dérogation d'une année supplémentaire.

### **Quel investissement pour le candidat ?**

Contrairement à une légende, le BAFA n'est pas « donné » à tout le monde. Pour valider ses trois étapes, il faut montrer son assiduité (être présent, ponctuel et actif), son aptitude à s'intégrer dans la vie collective et à travailler en équipe et son aptitude à exercer les fonctions.

***La tutrice ou le tuteur échange avec le jeune sur l'ensemble de ces points et vérifie que le jeune les ait bien assimilés et soit disposé à respecter les règles qui s'imposent à tous les stagiaires.***

## **2) Information sur le projet citoyen**

***Il s'agit d'expliquer au candidat la spécificité du BAFA citoyen parisien.***

En contrepartie du financement de 90 % de la formation par la Ville, les jeunes s'engagent à développer un projet citoyen d'une durée de 30 heures minimum au bénéfice des Parisiens, par exemple un bénévolat associatif, la participation à une activité de distribution alimentaire, l'organisation de concerts ou de manifestations dans les équipements jeunesse ou sur l'espace public, sans exclusive...

Les projets citoyens doivent être menés sur le territoire parisien.

Les tuteurs aideront les jeunes à formuler leur projet, à trouver le cadre où il va s'exercer, et à faire le relais avec tout type d'organisme susceptible de participer au montage et/ou d'accueillir le projet du jeune.

Du temps sera consacré lors du stage pour concevoir et/ou approfondir le projet de chaque jeune et les modalités de réalisation.

Pour reprendre la classification de « Je m'engage pour Paris », les projets peuvent porter sur : *(plusieurs choix possibles)*

- Lien social. Aide au déplacement.
- Activités artistiques & culturelles
- Activités sportives & de loisirs
- Chantiers environnementaux, de rénovation de l'urbanisme et du patrimoine
- Collecte & Distribution (nourriture, vêtements, dons ...)
- Grande précarité. Maraudes. Secourisme
- Aide aux devoirs, enseignement & formation
- et tout autre projet ou thématique au bénéfice des Parisiens

***La tutrice ou le tuteur vérifie que le candidat ait bien compris la notion de réciprocité, ce qu'on entend par projet citoyen, et soit disposé à s'engager dans la démarche.***

Par la discussion, il peut accompagner le jeune dans la précision de son projet :

- Quel thématique l'intéresse ?
- Quelles compétences peut-il mettre au service de son projet ?
- A-t-il envie de mettre ses talents au service d'un ou de publics particuliers ?
- A-t-il envie de mener son projet seul ou souhaite-t-il le mener avec d'autres personnes (par exemple avec d'autres candidats ?)